



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

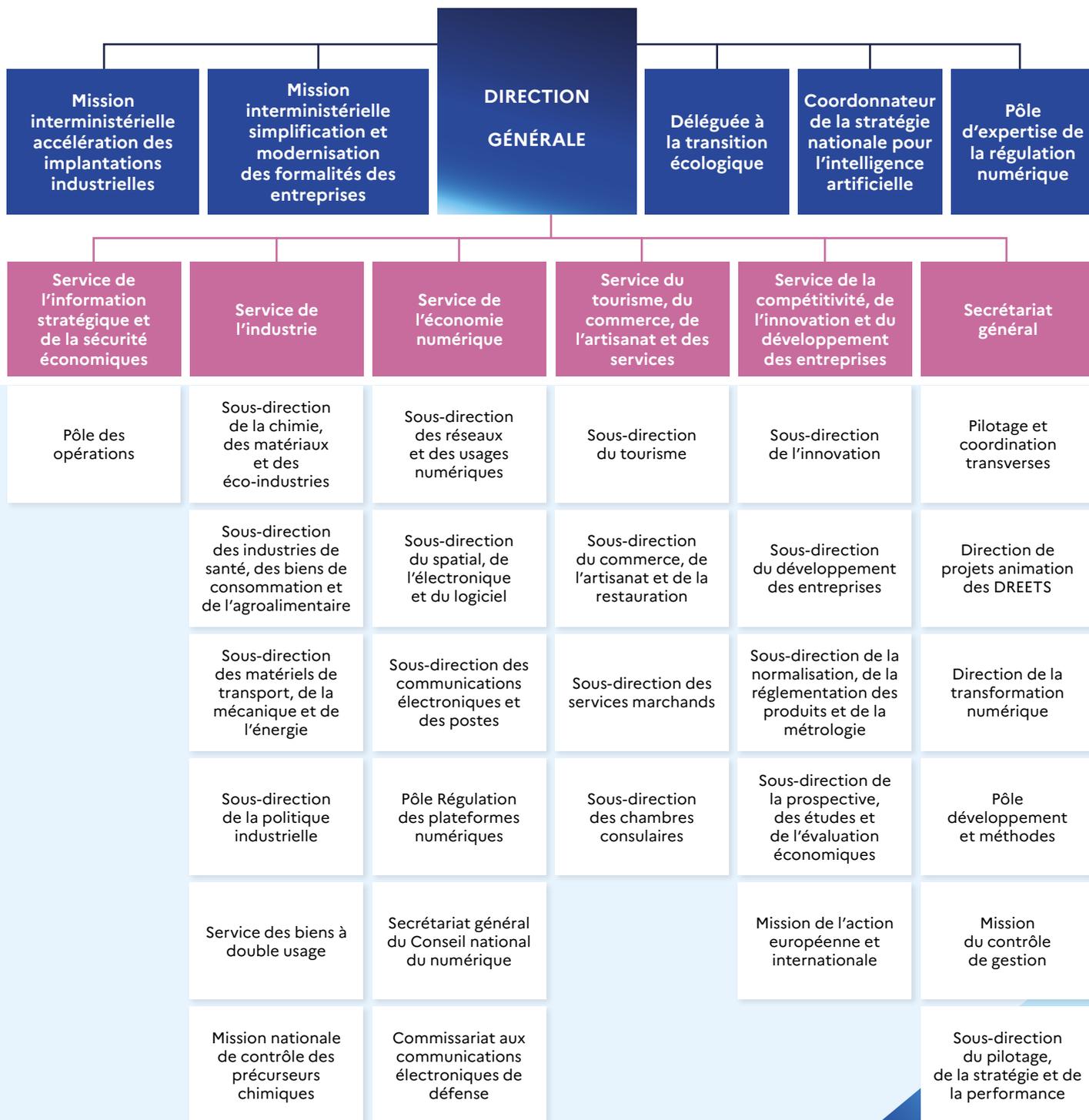
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport d'activité 2022

DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENTREPRISES



ORGANIGRAMME



Organigramme détaillé :

<https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/dge/organigramme-dge.pdf>

Éditorial	p.4
Chiffres clés.....	p.6

Accélérer l'économie de demain

L'action de la DGE pour accélérer la transition écologique

Décarboner l'industrie, un enjeu majeur pour la transition écologique	p.8
Développer une industrie française des énergies renouvelables, un enjeu majeur pour notre sécurité d'approvisionnement	p.9
La transition écologique des PME	p.10
Le verdissement du numérique	p.11

L'action de la DGE en faveur de notre autonomie stratégique

La DGE au cœur de la gestion des crises	p.12
La DGE en première ligne sur le plan France 2030	p.13
Le lancement d'initiatives industrielles européennes	p.14
L'accompagnement des nouvelles implantations industrielles	p.15
Renforcer la sécurité économique	p.16

L'action de la DGE pour la construction d'une économie numérique souveraine et compétitive

La régulation des plateformes numériques	p.17
La diffusion et régulation de l'intelligence artificielle	p.18
La stratégie nationale <i>Cloud</i> , enjeu de transformation et de souveraineté numérique de notre économie	p.19
Une ambition réaffirmée pour le secteur spatial français	p.20

L'action de la DGE pour une économie au service des Français et des territoires

Le Plan Destination France pour la reconquête et la transformation du tourisme	p.21
Des mesures en faveur des indépendants et des commerçants	p.22
Vers une filière logistique plus compétitive et plus durable	p.23
Le renforcement de l'accessibilité du numérique	p.24
Les aides au secteur du bâtiment et travaux publics (BTP)	p.25

Une ambition de transformation de l'action publique

Des chantiers internes innovants	p.26
--	------

ÉDITO



La direction générale des entreprises (DGE) a pour mission d'accompagner les entreprises dans leur développement et les trois transitions majeures que connaît notre économie : l'autonomie stratégique, la transition numérique et la planification écologique. Elle met en œuvre ces priorités au plus près des acteurs économiques, grâce à une organisation agile et innovante. Les résultats présentés dans ce rapport d'activité sont le fruit de l'engagement et du sens du service public de ses agents.

En 2022, la DGE s'est mobilisée pour renforcer notre autonomie stratégique, au niveau national et européen.

Notre autonomie stratégique passe d'abord par la résilience de notre industrie. La DGE s'est engagée pour renforcer nos chaînes de valeur stratégiques fragilisées par la crise ukrainienne et a contribué au soutien des entreprises touchées par la hausse des prix de l'énergie, avec le lancement dès juillet 2022 de l'aide d'urgence « gaz et électricité » pour les entreprises fortement consommatrices d'énergie.

Nous avons également poursuivi le renouveau de la politique industrielle au travers du plan France 2030. 1 059 entreprises ont été financées pour leurs projets d'investissement en 2022, avec parmi elles des acteurs émergents à très fort potentiel de croissance et des acteurs emblématiques du renforcement de notre souveraineté. On peut citer par exemple l'investissement de STMicroelectronics et Global Foundries d'environ 5,7 Md€ qui permettra de doubler la capacité de production de semi-conducteurs installée à Crolles (38).

Cette logique offensive s'articule avec le renforcement de nos politiques de sécurité économique. La DGE a traité en 2022 près de 500 alertes de sécurité économique, afin de protéger nos actifs stratégiques de menaces étrangères (acquisitions non souhaitées ou captation de propriété industrielle).

Enfin, la présidence française de l'Union européenne (PFUE) au premier semestre a permis des avancées majeures pour lesquelles la DGE s'est fortement investie : au sommet de Versailles, les chefs d'État et de gouvernement européens se sont engagés pour la réduction de nos dépendances dans les secteurs les plus stratégiques. Cela passe par le déploiement des

projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) dans la santé, le *cloud*, la microélectronique et l'hydrogène. Ils ont connu des avancées importantes en 2022, ainsi les projets lancés sur les batteries en Europe vont nous permettre de passer d'un continent entièrement dépendant de l'Asie en 2019 à une position d'exportateur net dès 2027.

La DGE s'est investie pour renforcer notre souveraineté numérique et permettre à toutes les entreprises de bénéficier de la transition numérique.

La PFUE a permis une avancée majeure avec l'adoption du *Digital Services Act* (DSA) et du *Digital Markets Act* (DMA). Ils doivent responsabiliser les grandes plateformes face à la prolifération des contenus illicites, haineux ou de désinformation et éviter les pratiques déloyales.

Notre souveraineté numérique passe également par le développement d'une offre souveraine : la DGE a poursuivi la mise en œuvre des stratégies d'accélération, dans les secteurs du *cloud*, de la cybersécurité et de l'intelligence artificielle. Dans ce cadre, la mission French Tech est mobilisée pour accompagner les *startups* les plus prometteuses. Notre objectif est de permettre l'émergence de 100 licornes d'ici 2030 dont 25 licornes vertes et 10 décacornes.

Pour que la transition numérique bénéficie à toutes les entreprises, la DGE a poursuivi ses actions pour aider les TPE/PME à se saisir des opportunités apportées par les outils numériques. Grâce à France Num, ce sont plus de 150 000 entreprises qui ont été accompagnées dans leur transformation numérique, à travers des dispositifs comme les 30 000 diagnostics numériques réalisés depuis 2020 ou les 112 000 chèques France Num.

Face aux enjeux croissants liés au changement climatique, la DGE s'est engagée dès 2019 dans la mise en place d'une planification écologique. Nous avons ainsi œuvré avec les filières industrielles pour planifier la décarbonation de l'industrie. Dans la suite des 4,7 MtCO₂_{eq}/an économisés grâce à France Relance, France 2030 consacrera 5 Md€ à la décarbonation de l'industrie, de l'hydrogène à la capture et au stockage carbone. Le président de la République a décidé de mettre en place une planification écologique par filière comportant des engagements ambitieux. Afin d'entraîner toutes les entreprises dans cette voie, la DGE met en place un accompagnement personnalisé des 26 000 PME/ETI industrielles car chaque entreprise a un rôle-clé à jouer. C'est par un soutien accru à l'innovation et à l'investissement que nous pourrons, avec chaque entreprise industrielle - quelle que soit sa taille - aller encore plus vite.

Enfin, la DGE met en œuvre ses actions pour répondre à ces trois transitions au plus près des acteurs, grâce à une organisation innovante et agile.

Dans la suite de son engagement pour les entreprises durant la crise sanitaire, la DGE a poursuivi ses actions pour accompagner les secteurs des services dans leur transformation : avec la mise en place du Conseil

national du commerce, qui fédérera les acteurs du commerce autour de thématiques communes, avec l'adoption du projet de loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante, avec le déploiement du plan Destination France doté de 1,9 Md€ pour accompagner la transformation du secteur du tourisme.

La proximité avec les acteurs de terrain passe aussi par la complémentarité essentielle entre notre administration centrale et nos services déconcentrés au sein des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), qui sont des relais pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des actions de la DGE, par exemple dans le cadre de l'accompagnement des sous-traitants automobiles.

Enfin, dans une démarche d'amélioration continue, la DGE s'attache à poursuivre sa transformation, avec le renforcement du mode projet. Nous avons renforcé notre politique en faveur de l'égalité professionnelle avec notamment le lancement du programme Potenti'Elles, qui offre un accompagnement privilégié aux femmes de la direction dans leur carrière.

Paris, le 5 décembre 2022
Thomas Courbe



© Kim Redler

CHIFFRES CLÉS

Accélérer la transition écologique

1,2 Md€
pour accompagner la
**réduction des émissions de
GES du secteur industriel**
(Plan de Relance) sur
un total de **4,8 Md€**
d'investissements.

+ de **4,7 Mt CO₂eq**
de gaz à effet de serre
évités par an.



241
projets lauréats.

22 États membres signataires de
la déclaration sur la double transition
numérique et environnementale (PFUE).

15 M€ pour **accélérer la
transition écologique des
artisans, commerçants et
indépendants** (diagnostic
individuel gratuit pour 24 000 TPE,
en collaboration avec l'ADEME,
CMA France et CCI France).

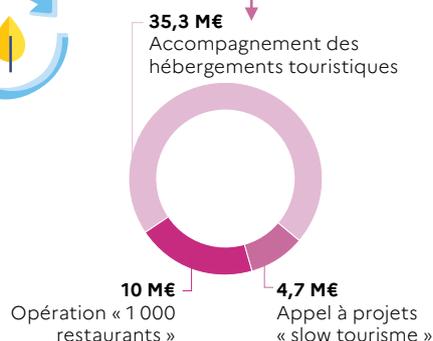


15 M€
en soutien à la filière du
**reconditionnement de
téléphones portables et
tablettes.**

5 Md€
pour **décarboner
l'industrie**



50 M€ de dotation pour
le fonds **Tourisme durable** :



Renforcer notre autonomie stratégique

Protéger



588 alertes de sécurité économique traitées.
124 rachats / prises de contrôle étrangères
d'entreprises françaises autorisées après contrôle.

Accompagner



836 entreprises accompagnées par
le réseau des CRP¹ (en lien avec le
conflit en Ukraine).

6 **secteurs industriels
stratégiques pour l'autonomie**
identifiés lors du Sommet de Versailles (PFUE) :



énergie



matières
premières



santé



agro-
alimentaire



numérique



semi-
conducteurs

1. CRP = commissaires aux restructurations
et à la prévention des difficultés des entreprises

1 059
entreprises financées



Soutenir

10 *gigafactories* et
3,2 Md€ investis
dans le cadre du plan
hydrogène.



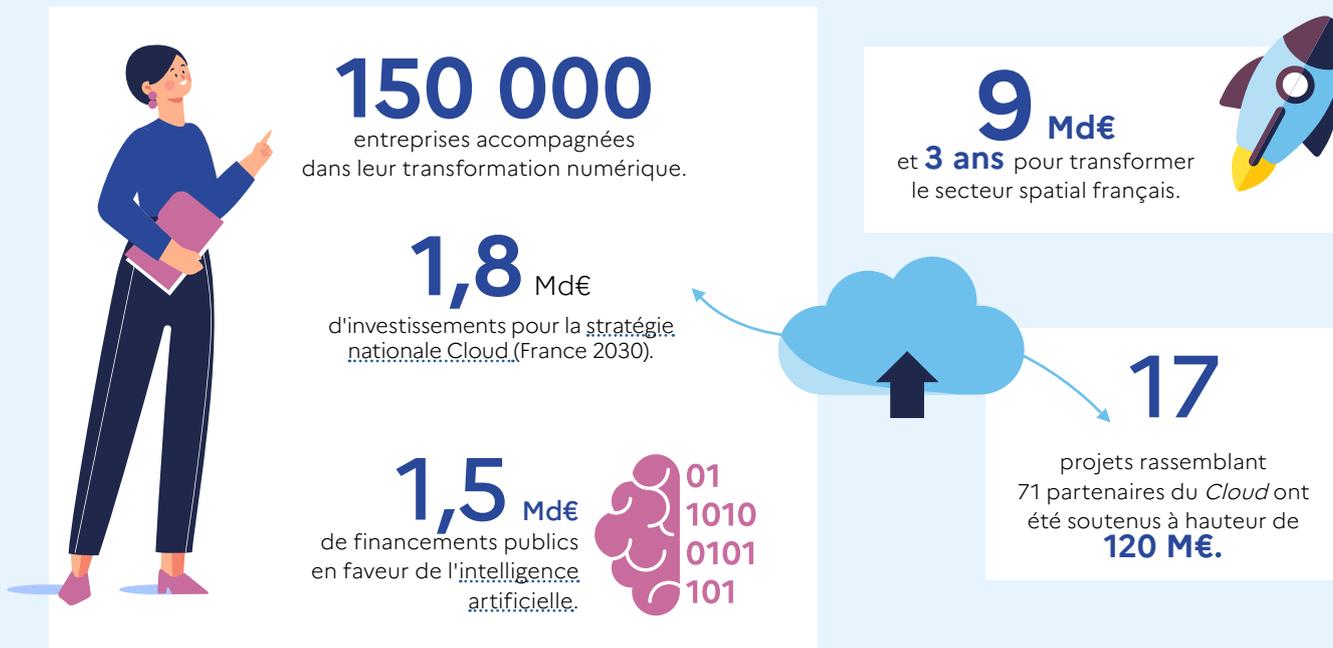
3 Md€ d'aide aux entreprises
très consommatrices
de gaz et d'électricité.

2,3 Md€ de dotation
en soutien aux
1 600 *startups* industrielles.

8 Md€ investis
dans l'accompagnement
de 50 entreprises sur les PIIEC.

900 M€ investis
dans 2 PIIEC Batteries.

Construire une économie numérique souveraine et compétitive



Favoriser une économie au service des Français et des territoires





**L'action de la DGE
pour accélérer
la transition écologique**

© Kim Redler

DÉCARBONER L'INDUSTRIE, UN ENJEU MAJEUR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



L'Accord de Paris charge chaque secteur économique de contribuer à la réduction des émissions carbonées. Dans l'industrie, la DGE soutient les évolutions nécessaires des modes de production en veillant à ce qu'ils demeurent compatibles avec la compétitivité des entreprises et la souveraineté industrielle de la France.

Des travaux sectoriels ciblant les filières les plus émettrices

Pour tenir les engagements pris en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), il s'agit en premier lieu d'identifier les gisements de décarbonation, pour ensuite accélérer les investissements dans des matières, matériaux et procédés plus responsables. Grâce à un dialogue constant avec les acteurs des filières industrielles, la DGE a déjà contribué à produire des feuilles de route de décarbonation sectorielles pour les filières ciment, acier, aluminium, chimie et papier/carton.

Un soutien financier inédit au travers du Plan de Relance

En matière de soutien à l'investissement, le plan de relance a mobilisé 1,2 Md€ pour accompagner la réduction des émissions de GES du secteur industriel, notamment au travers de dispositifs de soutien à la décarbonation des procédés industriels et à la chaleur bas-carbone. 241 projets lauréats bénéficient ainsi d'un investissement industriel de 4,8 Md€, et contribuent à éviter plus de 4,7 Mt CO₂_{eq} d'émissions de GES par an, à production équivalente. En raison de la conjoncture internationale, la DGE a également engagé la mise en œuvre d'un appel à projets de 150 M€ visant à réduire rapidement la dépendance de notre économie aux énergies fossiles. Ces efforts seront prolongés et amplifiés dans le cadre du plan France 2030,

avec près de 5,6 Md€ pour décarboner notre industrie, notamment par le déploiement de solutions innovantes et de rupture.

Une ambition portée au niveau européen

Publié en 2021 par la Commission européenne, le paquet climat *Fit for 55* impose un objectif de réduction de 55% des émissions de GES en 2030 par rapport à 1990 et sera retranscrit dans la nouvelle Stratégie Nationale Bas Carbone. Ces exigences se traduisent au niveau européen par la mise en œuvre d'instruments visant à donner un signal-prix soutenant les investissements dans la décarbonation, et par l'élargissement du marché européen de quotas d'émissions. La mise en place d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières vise à limiter les fuites de carbone et contribuer à la réduction de notre empreinte carbone.



© BercyPhoto Hamilton de Oliveira

DÉVELOPPER UNE INDUSTRIE FRANÇAISE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, UN ENJEU MAJEUR POUR NOTRE SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT



La future loi de programmation énergie climat (LPEC) doit être adoptée d'ici juillet 2023. Elle devra encourager le développement des filières industrielles de l'éolien en mer, du photovoltaïque, des réseaux énergétiques et des énergies renouvelables thermiques.

En 2022, la DGE a mené plusieurs actions en faveur du développement des énergies renouvelables :

- des travaux sur un objectif de part locale pour les composants des énergies renouvelables dans la loi LPEC et dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie (la DGE œuvre à la définition de critères permettant de promouvoir les technologies ayant le meilleur bilan environnemental et social ou permettant de sauvegarder l'autonomie stratégique européenne) ;
- la définition d'une stratégie industrielle de l'éolien flottant qui vise à coordonner les initiatives des industriels, des ports et des développeurs avec notamment l'objectif de créer deux usines de fabrication et d'assemblage de flotteurs en 2026 ;
- des travaux visant à établir au moins une *gigafactory* de fabrication et assemblage de cellules photovoltaïques d'ici 2026 et une usine de recyclage d'ici 2030 ;
- des travaux portés au niveau européen sur la question d'un *level playing field* sur l'importation de panneaux photovoltaïques.

Une mobilisation inédite dans le cadre de France 2030

La mobilisation d'outils prévus dans le cadre de France 2030 devrait pouvoir renforcer la structuration des filières industrielles des énergies renouvelables :

- le soutien à l'offre industrielle, grâce à l'appel à projets concernant les investissements dans des usines fabriquant ces matériels et facilitant la construction de capacités de production supplémentaires ;
- le soutien à l'innovation, à travers les appels à projets pour le développement de briques technologiques et pour les PME ;
- l'accompagnement de l'appariement entre industriels de l'éolien flottant et offre portuaire, grâce à deux appels à manifestation d'intérêt.

Au travers de ces actions, il s'agit de faire de la transition énergétique une opportunité industrielle afin d'obtenir des retombées économiques, créer des emplois et bâtir une autonomie stratégique sur le volet énergétique. Une vision renforcée par les tensions d'approvisionnement rencontrées avec la guerre en Ukraine (voir p. 12).



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES PME



La DGE accompagne la transition écologique des PME en veillant à préserver leur compétitivité.



© Kim Redler

Vers un tourisme plus durable

Dans le cadre des plans France Relance et Destination France, le gouvernement a créé un **fonds Tourisme durable** doté de 50 M€ et destiné à accompagner les transformations du secteur. La consultation sur le tourisme durable lancée en 2021 auprès de 50 000 participants en France et à l'international a en effet mis en avant la nécessité de développer des transports durables et de rééquilibrer l'activité touristique sur le territoire.

Dans les zones rurales, le fonds a déjà permis de soutenir la transition écologique des secteurs de l'hôtellerie et de la restauration :

- en couvrant une partie des coûts d'audit, de formation et d'investissements nécessaires à la transition des exploitations ;
- en favorisant l'émergence de nouvelles offres de séjours : opération « 1 000 restaurants » (10 M€), accompagnement des hébergements touristiques (35,3 M€), appel à projets « *slow* tourisme » (4,7 M€).

La mobilisation des chambres consulaires pour la transition écologique

Sur proposition de la DGE, le gouvernement a intégré dans le plan France Relance, un dispositif inédit doté de 15 M€ pour accélérer la transition écologique des artisans, des commerçants et des indépendants, en collaboration avec l'ADEME, CMA France et CCI France. Au 31 octobre 2022, 24 000 TPE avaient ainsi pu bénéficier

d'un diagnostic individuel gratuit réalisé par un conseiller de chambre consulaire pour mesurer leur maturité écologique et élaborer un plan d'actions concret :

- Optimisation du mode de production ou de fonctionnement de l'entreprise (énergie, locaux, matières premières, déchets, eau, mobilité) ;
- Engagement dans une démarche de reconnaissance environnementale individuelle ou collective.

Le projet Impact.gouv.fr

À compter de 2025, la directive européenne dite « CSRD » (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) imposera aux entreprises de déclarer leur performance extra-financière, notamment dans les thématiques E, S, G (Environnement, Social, Gouvernance). Le projet Impact doit leur permettre de s'y préparer, puis de s'y conformer.

Pilotée par la DGE, avec l'appui de la Direction Interministérielle du Numérique, une première version de la plateforme Impact a été conçue pour sensibiliser les entreprises à la performance ESG. Les travaux menés en 2022 avec l'incubateur beta.gouv.fr ont permis d'identifier des pistes pour faciliter l'identification des réglementations existantes et simplifier le parcours des entreprises. Une nouvelle version de la plateforme est prévue pour janvier 2023.

LE VERDISSEMENT DU NUMÉRIQUE



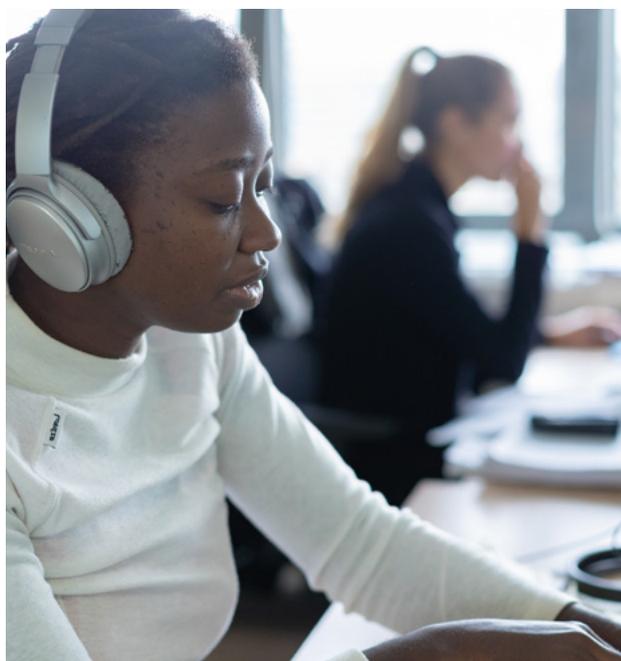
Sous l'autorité de Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, la DGE a poursuivi ses actions visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique. Elle a mis en place un soutien financier pour le secteur du reconditionnement de produits numériques et a été à l'initiative de la déclaration européenne sur la double transition écologique et numérique signée par 22 États membres.

Réduire l'empreinte environnementale du numérique en France

En 2020, le numérique représentait 2,5% du total de l'empreinte carbone annuelle de la France (16,9 Mt CO₂_{eq}) et une part d'environ 10% de la consommation électrique annuelle française (48,7 TWh). Annoncée en février 2021, la feuille de route interministérielle « Numérique et environnement », a pour objectif de réduire l'empreinte environnementale de tous les acteurs du numérique en France.

Un plan de soutien de 15 M€ a notamment été mis en œuvre par la DGE début 2022 pour soutenir la filière du reconditionnement des téléphones portables et des tablettes. Il comprend deux mesures phares :

- un dispositif d'aide directe visant à financer les entreprises du secteur à court terme (en soutien à un modèle économique encore fragile) ;
- le financement de travaux destinés à valoriser la qualité des produits numériques reconditionnés auprès des consommateurs (pour lever un des principaux freins à l'achat de produits reconditionnés).



© Kim Redler

Fédérer les États membres de l'UE autour des enjeux du numérique et de l'environnement

Organisée par la présidence française du Conseil de l'Union européenne, l'Assemblée Numérique qui s'est tenue à Toulouse en juin 2022 a permis de s'intéresser aux leviers d'action à mettre en œuvre pour réduire l'empreinte environnementale du numérique ; tout en mettant le secteur au service de la transition écologique.



© Patrick Bagein

La DGE a également porté l'initiative de la déclaration sur la double transition numérique et environnementale, signée par 22 États membres. Elle appelle trois axes de travail :

- définir des objectifs pour maximiser l'utilisation du numérique en faveur de la transition écologique, tout en limitant son empreinte environnementale ;
- réduire les dépendances européennes dans le secteur numérique ;
- diminuer l'empreinte environnementale des infrastructures et des équipements numériques et développer une méthodologie commune pour mesurer l'empreinte carbone du secteur numérique.

L'action de la DGE en faveur
de notre autonomie stratégique

LA DGE AU CŒUR DE LA GESTION DES CRISES



Sous l'autorité de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, la DGE s'est mobilisée pour apporter des aides ciblées aux entreprises fragilisées par l'impact du conflit en Ukraine, a contribué à la mise en œuvre rapide des sanctions contre la Russie et la Biélorussie, et a soutenu nos entreprises exportatrices affectées.

Mieux répondre aux besoins de trésorerie

La DGE a mis en place un soutien à la trésorerie des entreprises stratégiques n'ayant pas pu obtenir un prêt garanti par l'État (PGE). 64 prêts directs de l'État ont ainsi été accordés pour un total de 68 M€, permettant de sauvegarder 5 500 emplois directs. Au niveau local, le réseau des commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP) au sein des DREETS a accompagné 836 entreprises fragilisées par la crise. L'outil numérique « Signaux faibles » a également permis une action préventive d'éventuelles défaillances.

Atténuer les dépenses énergétiques

Le secteur de l'énergie européen est entré dans une crise historique mi-2022 avec la hausse majeure des prix de l'électricité et du gaz, principalement du fait du conflit en Ukraine. Pour atténuer les effets de ces hausses, des mesures exceptionnelles ont été adoptées :

- **rehaussement du plafond d'ARENH** (limite fortement la hausse de prix subie par les industriels français) ;
- **réduction à hauteur de 8 Md€ des taxes sur la consommation énergétique** au bénéfice des consommateurs résidentiels et des professionnels ;
- **avance sur le dispositif de compensation des coûts indirects du carbone**, pour un montant de 150 M€ ;
- **aide spécifique de 3 Md€ en faveur des entreprises**

très consommatrices de gaz et d'électricité. La DGE a négocié avec la Commission européenne la mise en place de modalités plus efficaces sur 2023.

Compensation des coûts indirects du carbone

La DGE a également mené les négociations avec la Commission européenne sur la « compensation carbone », afin de compenser une partie du surcoût que le système d'échange de quotas carbone (SEQE) induit sur le prix de l'électricité. Un dispositif qui permettra d'octroyer près de 450 M€ aux entreprises concernées dès la fin de l'année 2022 et courant 2023.

Mettre en œuvre les sanctions économiques

Depuis février 2022, l'UE a adopté huit paquets de sanctions impliquant notamment des restrictions d'exportation, notamment sur les biens à double usage. Au sein de la DGE, le Service des Biens à Double Usage (SBDU) est chargé de la mise en œuvre de ces restrictions en collaboration avec la Direction générale du Trésor et les douanes. Il a accompagné les opérateurs français concernés et contribué aux opérations de soutien à l'Ukraine en assurant le traitement accéléré des demandes d'exportation de biens à double usage.

LA DGE EN PREMIÈRE LIGNE SUR LE PLAN FRANCE 2030



Avec 54 Md€, le plan France 2030 vise à répondre aux défis économiques et sociétaux de la décennie en matière de décarbonation, de réindustrialisation et de souveraineté. Un an après son lancement, il a déjà engagé 8,4 Md€ et soutenu 1 059 entreprises lauréates, dont 60% sont des petites et moyennes entreprises.

Des concrétisations majeures

En 2022, la DGE a œuvré au lancement des stratégies France 2030 pour les secteurs industriels et numériques et à leur déploiement dans les territoires en associant les services économiques de l'État en région (SEER) au sein des DREETS. Parmi les concrétisations majeures :

- le plan hydrogène qui permettra la construction de 10 *gigafactories* pour 3,2 Md€ d'investissement ;
- le projet d'usine à 5,7 Md€ de STMicroelectronics et GlobalFoundries, qui permettra de produire des puces électroniques stratégiques pour l'industrie française (voir encadré ci-contre) ;
- le projet de décarbonation que doit engager Arcelor-Mittal, qui réduira d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie française de plus de 5% (par rapport à 2015).

Une nouvelle « mega-fab » pour la production de semi-conducteurs

Le président de la République a annoncé que l'État soutiendrait le projet STMicroelectronics - GlobalFoundries d'installation d'une nouvelle unité de production à Crolles en Isère.

Opérationnelle en 2023, elle doublera la capacité de production du site en semi-conducteurs et offrira aux concepteurs de circuits intégrés une source d'approvisionnement locale. Un projet créateur de plus de 1 000 emplois directs.

Le secteur de la santé, au cœur de France 2030

La stratégie « *biothérapies et bioproduction* » veut faire de la France un *leader* dans les domaines des biomédicaments et de la bioproduction. Le projet BioTICan (BioThérapies Innovantes contre le Cancer) permettra de **se doter d'un leader mondial dans le domaine hautement stratégique des « anticorps conjugués » (ADC)**. Une technologie d'avant-garde qui conduit la chimiothérapie au plus près de sa cible en l'attachant à un anticorps porteur capable de reconnaître les cellules cancéreuses.

Le soutien aux acteurs émergents

La DGE déploie deux initiatives pour soutenir les acteurs émergents, notamment via la Mission French Tech :

- **Soutien aux 1 600 startups industrielles** avec 2,3 Md€ de dotation et l'appui de Bpifrance : appel à projets « Première Usine » (550 M€ sur 5 ans), fonds SPI2 - Sociétés de projets Industriels (1 Md€), guichet d'accompagnement. Une stratégie qui a permis de soutenir plus de 30 projets en 2022.
- **Soutien d'acteurs technologiquement disruptifs**, avec un accompagnement d'un an pour 20 startups dans chacune des thématiques sectorielles suivantes :



- **GreenTech**
→ *Le French Tech Green 20*



- **Numérique, électronique et robotique**
→ *Le French Tech DeepNum 20*



- **Alimentation / agriculture**
→ *Le French Tech Agri 20*



- **Santé**
→ *Le French Tech Health 20*



© BercyPhoto Pierre Beagein

LE LANCEMENT D'INITIATIVES INDUSTRIELLES EUROPÉENNES



La crise sanitaire et la guerre en Ukraine ont mis en lumière les dépendances de l'Union européenne (UE) en termes d'approvisionnements. Lors du 1^{er} semestre, priorité a été donnée au renforcement de notre autonomie stratégique par la Présidence française du Conseil de l'UE.

La réunion des ministres de l'Industrie à Lens en février 2022 a permis d'approfondir la réflexion sur les dépendances de l'UE. Un mois plus tard, les 27 chefs d'État et de gouvernement réunis au Sommet de Versailles ont désigné six secteurs industriels stratégiques pour notre autonomie : l'énergie, les matières premières, la santé, l'agro-alimentaire, les semi-conducteurs et le numérique. Pour chacun d'entre-eux, il a été convenu de définir des objectifs de production européens à horizon 2030, tels que :

- 20% des semi-conducteurs produits en Europe grâce à l'*EU Chips Act* (en cohérence avec la Stratégie pour l'électronique de France 2030) ;
- 600 GW de capacités de production photovoltaïque à développer grâce au plan *REPowerEU* (accélération du déploiement des énergies renouvelables).

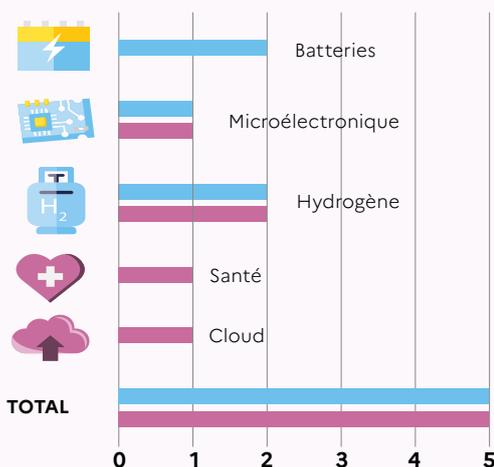
Pour accélérer la mise en œuvre de cet agenda, les États membres pourront s'appuyer sur les projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC), qui permettent de soutenir l'innovation dans le cadre de la réglementation européenne en matière d'aides d'État. 5 PIIEC ont été menés depuis 2019 et 5 autres sont en préparation (voir graphique ci-contre).

Les deux PIIEC sur les Batteries, pour lesquels la France a investi 900 M€, ont permis d'achever la construction de la première *gigafactory* française, qui emploiera 2 000 salariés dans les Hauts-de-France. Deux autres unités prévues pour 2023 fourniront les batteries des véhicules électriques produits en France.

La DGE se mobilise aussi pour favoriser l'émergence d'une offre industrielle compétitive, répondant à l'objectif d'une transition écologique et numérique :

- sur la **microélectronique et la connectivité**, où 15 entreprises en France pourraient bénéficier de 1,7 Md€ d'investissements publics ;
- sur le **cloud**, pour créer la prochaine génération de technologies de *Cloud et Edge Computing* ;
- sur l'**hydrogène**, pour lequel la France soutiendra à hauteur d'environ 3,3 Md€ des projets de R&D et de premiers déploiements industriels pour la production d'électrolyseurs, d'équipements pour la mobilité et la décarbonation de sites industriels ;
- dans le domaine de la **santé**, avec la signature du « Manifeste pour le PIIEC Santé » (mars 2022).

Nombre de projets PIIEC engagés 2019-2022 / > 2023



Au total, la France prévoit d'accompagner une cinquantaine d'entreprises de toutes tailles impliquées dans ces différents PIIEC, avec un budget d'environ 8 Md€.

Pour la DGE, le déploiement de ces initiatives industrielles doit s'inscrire dans un modèle promouvant des standards européens, environnementaux et sociaux élevés, garantissant aux entreprises françaises des conditions de concurrence équitables.



L'ACCOMPAGNEMENT DES NOUVELLES IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES



Le déploiement des technologies de la transition énergétique, la relocalisation d'industries stratégiques ou l'industrialisation des innovations des *startups* entraînent la création de nouveaux sites industriels. À la demande de Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, la DGE se mobilise pour faciliter ces implantations et accompagner les porteurs de projets.

Offrir des conditions d'installation optimales aux industriels

La rapidité d'implantation constitue un facteur clé de succès des projets industriels. Grâce aux « sites industriels clés en main » recensés par la DGE en lien avec les DREETS, ils bénéficient de sites aménagés rapidement disponibles grâce à l'anticipation des procédures et études administratives. Une solution choisie par l'entreprise Symbio pour construire en 2022 sa première usine de fabrication de piles à combustibles dans la zone « clés en main » de la Vallée de la Chimie au sud de Lyon.



© BercyPhoto Gezelin Gree

Et pour faciliter plus encore l'implantation des entreprises, un module cartographique a été déployé à leur attention en juillet 2022 pour leur permettre de rechercher le lieu idéal de leur future usine parmi une centaine de sites « clés en main ».

Simplifier les procédures administratives préalables à l'implantation

Faciliter les implantations nécessite de simplifier les procédures d'autorisation, sans renoncer pour autant à un haut niveau d'exigence environnementale. La DGE poursuit ses actions de simplification administrative en lien avec les ministères impliqués. À la suite du rapport remis par Laurent Guillot en mars 2022, il a ainsi été convenu que les échanges entre l'administration et les industriels, avant dépôt du dossier d'autorisation allaient être généralisés afin d'instruire plus rapidement des dossiers mieux préparés.

Accompagner les entreprises dans leurs démarches

De nombreux interlocuteurs interviennent dans les procédures d'autorisation des nouvelles usines : sous l'impulsion de la DGE, les services de l'État s'organisent en mode projet pour assurer une instruction efficace des dossiers.



© Kim Redler

Des comités de pilotage locaux sont ainsi mis en œuvre pour accompagner les projets d'usines de batteries en cours d'installation dans les Hauts-de-France : un *modus-operandi* qui a permis de réduire de 3 mois le délai d'autorisation de l'usine ACC de Douvrin par rapport à celui prévu par la réglementation.

Le programme « Territoires d'industrie »

Copiloté par la DGE et l'Agence nationale de la cohésion des territoires, il porte de nombreuses actions pour favoriser l'accueil des implantations industrielles :

- soutien à près de 170 projets collectifs de centres de formation ou d'écoles de production ;
- accompagnement de 21 territoires impactés par des restructurations dans leur rebond industriel ;
- conduite avec 8 intercommunalités volontaires de la Fabrique prospective « Sites industriels de demain ».

RENFORCER LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE



La DGE pilote la politique publique de sécurité économique au travers du service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (SISSE). En 2021-2022, cette politique a atteint un niveau de maturité opérationnelle sans précédent.

Opérée par le SISSE, la plateforme interministérielle de sécurité économique a détecté et traité 588 alertes sur des menaces étrangères au cours des 10 premiers mois de 2022 ; soit plus que sur toute l'année 2021. Plus de soixante nouvelles alertes sont détectées chaque mois en moyenne notamment grâce à la mobilisation du réseau des délégués à l'information stratégique et à la sécurité économiques (DISSE) au sein des DREETS.

Pour chaque alerte, le SISSE établit avec les autres administrations un plan de réponse qui mobilise plusieurs instruments selon le type de menace :

- **Le contrôle des investissements étrangers en France (IEF)**

Il permet de maîtriser les risques de souveraineté liés à des rachats et des prises de contrôle étrangères d'entreprises françaises dans des secteurs stratégiques. 328 dossiers ont été traités en 2021 (+ 31% par rapport à 2020). La tendance s'est poursuivie en 2022. Sur les 124 opérations autorisées après contrôle, 68 l'ont été avec des conditions imposées à l'investisseur pour protéger les intérêts souverains.

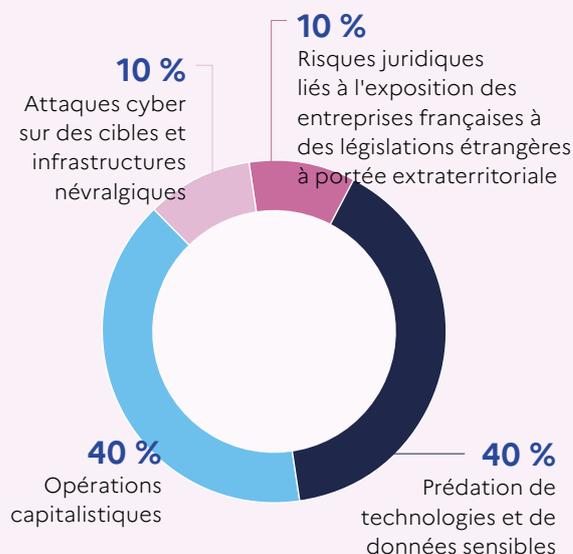
- **La loi dite de blocage du 26 juillet 1968**

Renforcée par le décret du 18 février 2022, elle permet aux entreprises françaises confrontées à des demandes intrusives d'informations sensibles de la part d'autorités étrangères de se tourner vers le SISSE pour un accompagnement. Elles sont de plus en plus nombreuses à le faire : 30 sur les dix premiers mois de 2022, soit une multiplication par 7 par rapport à la période 2019-2020 et un doublement par rapport à 2021.



© Kim Redler

Menaces détectées par la plateforme interministérielle de sécurité économique



- **Le fonds public French Tech Souveraineté (FTS)**

Lancé en 2020 pour investir en fonds propres dans des *startups* et des PME développant des technologies critiques pour la souveraineté nationale, le FTS a permis de réaliser sept investissements en 2022, pour plus de 200 M€. Son intervention permet de sécuriser le développement et le financement en France des entreprises bénéficiaires, qui passeraient sinon sous pavillon étranger, avec des risques de captation technologique. Des dispositions spécifiques ont été prises en 2022 pour sécuriser l'ancrage en France des entreprises bénéficiaires du plan d'investissements France 2030 (54 Md€ ciblés sur 10 secteurs à fort potentiel).

- **La sensibilisation**

La DGE a réédité des fiches-réflexes de sécurité économique à destination des TPE-PME françaises pour leur donner des repères en matière de protection de leurs actifs sensibles. Le SISSE a également réalisé en 2022 en lien avec l'ensemble de son réseau déconcentré plusieurs centaines d'actions de sensibilisation à l'ingérence économique étrangère au bénéfice de plusieurs milliers de personnes.

L'action de la DGE pour la construction d'une économie numérique souveraine et compétitive

LA RÉGULATION DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES



En 2022, la DGE a finalisé les négociations des deux projets de règlements européens mettant en place un nouveau cadre de régulation des plateformes numériques : le « *Digital Services Act* » (DSA) et le « *Digital Markets Act* » (DMA). Un travail soutenu par l'expertise du PEReN qui a vu tripler ses projets avec l'ensemble des administrations publiques.

La DGE, aux avant-postes du DSA et du DMA

L'engagement de la DGE pour conduire les discussions européennes sur le DSA et le DMA a permis l'obtention de résultats probants sous Présidence française du Conseil de l'Union européenne et l'adoption des deux textes en un temps record (mars et avril 2022).

Le *Digital Services Act* (DSA), pour un espace numérique plus sûr

Le DSA responsabilise les plateformes pour qu'elles luttent contre la dissémination en ligne des contenus illicites, dangereux ou préjudiciables, tout en garantissant la protection des droits fondamentaux.

Le *Digital Markets Act* (DMA), pour des marchés numériques plus justes

Le DMA rétablit la contestabilité sur les marchés numériques et remet de l'équité en faveur des entreprises européennes dans les règles du jeu. Une avancée notamment pour les PME et TPE en situation de dépendance vis-à-vis des grandes plateformes numériques et qui peuvent souffrir de pratiques commerciales ou techniques déloyales.

La DGE poursuit la préparation de la mise en œuvre législative de ces deux règlements européens au niveau national, avec l'objectif d'aboutir courant 2023.

En matière de régulation numérique, la DGE a continué de piloter pour la 3^e année consécutive la « Task-Force » interministérielle sur la régulation des plateformes numériques. Parmi les travaux 2022, des sujets sociétaux (protection des mineurs, liberté des médias) et économiques (marchés de la publicité en ligne, économie de la donnée, interfaces trompeuses).

Le PEReN, une cellule d'expertise à l'état de l'art

Au sein de la DGE, le Pôle d'expertise de la régulation numérique (PEReN) accompagne les administrations publiques intervenant dans la régulation des plateformes numériques. En soutien aux équipes de la DGE investies dans le DMA et le DSA, il a élaboré en 2022 des outils et études pour lutter contre la désinformation et protéger les mineurs en ligne, analysé et documenté les mécanismes impliqués dans la publicité en ligne et le recueil de consentement, ou encore décrypté les algorithmes de recommandation.

Sa montée en puissance offre aux pouvoirs publics une expertise technique de pointe en matière de science des données. Doté de nouvelles compétences par un décret d'avril 2022 et référencé comme structure de recherche, le PEReN peut désormais mener des expérimentations d'outils pour de futurs besoins de régulation.

LA DIFFUSION ET RÉGULATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



L'intelligence artificielle (IA) représente un formidable potentiel d'amélioration de la compétitivité de tous les secteurs de l'économie. Au-delà du soutien à de futurs champions technologiques, la DGE agit pour faire de la France un *leader* mondial de l'IA et œuvre à la diffusion de ses usages dans l'économie via une stratégie d'accélération menée dans le cadre de France 2030. En parallèle, elle mène les négociations sur le règlement européen régulant les systèmes d'IA.

© BercyPhoto Hamilton de Oliveira



Engager une stratégie d'accélération en IA

En novembre 2021, une nouvelle phase de la stratégie nationale pour l'IA était annoncée en prolongement de celle engagée en 2018. Mobilisant 1,5 Md€ de financements publics, priorité est donnée à la formation à l'IA, à l'IA embarquée, à l'IA de confiance, aux démonstrateurs d'IA frugale et à la diffusion de l'IA dans les PME et ETI.

Plusieurs de ces actions sont déjà engagées, avec notamment le lancement d'un appel à projets dédié à la démonstration de solutions d'IA embarquée et d'un appel à manifestation d'intérêt consacré aux compétences et métiers d'avenir, afin de massifier la formation en IA.

Soutenir l'innovation avec la négociation du règlement européen sur l'IA

Au premier semestre 2022, la Présidence française du Conseil de l'Union européenne a substantiellement modifié, clarifié et amélioré un texte structurant pour l'encadrement de l'utilisation des solutions d'IA. La DGE a œuvré à clarifier le texte en vue d'une meilleure compréhension. Elle a aussi contribué :

- à rendre le règlement flexible et adaptable pour l'avenir, en anticipant les évolutions technologiques ;
- à proposer une répartition équilibrée des obligations imposées aux acteurs économiques ;
- à soutenir les TPE et PME innovantes dans la mise en œuvre du règlement et à préserver la capacité d'innovation et la compétitivité des entreprises européennes sur la scène internationale.

Village IA au sein du salon Global Industrie

Afin de mettre l'IA au cœur de la transformation numérique de l'industrie et des entreprises et d'en faire un levier de compétitivité, la DGE a organisé le « Village IA » au cœur du salon industriel Global Industrie (17 au 20 mai 2022). L'utilisation de l'IA est en effet particulièrement porteuse dans les applications industrielles, notamment en termes d'optimisation des processus ou de maintenance prédictive.

Cet événement a permis aux *startups* et grands groupes français et étrangers de présenter leurs initiatives et solutions autour de l'IA pour l'industrie et pour les entreprises. Cinq tables rondes thématiques et des rendez-vous professionnels ont été organisés pour connecter les entreprises entre elles et renforcer les liens entre écosystèmes de l'IA.

LA STRATÉGIE NATIONALE *CLOUD*, ENJEU DE TRANSFORMATION ET DE SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE DE NOTRE ÉCONOMIE



Le *Cloud* constitue un enjeu majeur de souveraineté numérique et d'autonomie stratégique de la France. En lien avec la Direction interministérielle du numérique (DINUM) et l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), la DGE a élaboré la stratégie nationale Cloud : un outil pour accompagner la transformation numérique de notre économie et du secteur public, et soutenir l'écosystème du *Cloud*.

Un secteur dominé par des acteurs extra-européens

Le *Cloud* est un enjeu de **souveraineté numérique** qui nécessite de **veiller à l'exposition des données** des citoyens, des administrations et des entreprises. Le gouvernement recommande qu'entreprises et organismes publics recourent à des offres *Cloud* affichant le visa *SecNumCloud* délivré par l'ANSSI qui procure un double niveau de sécurisation juridique et technique pour la manipulation des données sensibles.

Il est également attendu que chaque produit numérique de l'État manipulant des données particulièrement sensibles soit impérativement hébergé sur le *cloud* interne de l'État ou sur un *cloud* industriel qualifié *SecNumCloud* et protégé contre toute réglementation extracommunautaire.

Un plan pour faire émerger un *Cloud* franco-européen

Un plan industriel ambitieux coordonné par la DGE a été mis en place pour faire émerger une alternative technologique franco-européenne, et faire de la France une puissance économique souveraine du *Cloud*.

La stratégie nationale *Cloud* repose sur le soutien à des projets à forte valeur ajoutée dans le cadre de France 2030. Construit avec la filière, le plan représente un investissement de 1,8 Md€ (voir graphique ci-contre).

Cette action permettra d'identifier et de soutenir des projets industriels de développement de technologies critiques comme :

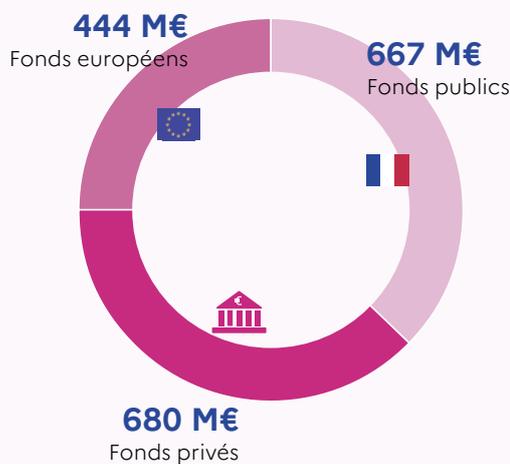
- l'*Edge Computing* pour l'industrie du futur ;
- la création d'espaces de données sectoriels ;
- le développement de jumeaux numériques ;
- l'intelligence artificielle.

Elle permettra aussi d'accélérer le développement de l'industrie *Cloud* française, notamment l'écosystème des suites logicielles de travail collaboratif.

Cette stratégie a été construite pour s'articuler avec les actions mises en œuvre au niveau européen : développement des espaces de données européens et mise en place d'un schéma européen de certification de cybersécurité.

17 projets issus de l'appel à manifestation d'intérêt *Cloud* et rassemblant 71 partenaires ont été soutenus à hauteur de 120 M€ depuis l'annonce du plan. Et ceux ayant intégré le PIIEC *Cloud* sont en cours de notification auprès de la Commission européenne (voir p.14). Deux appels à projets complémentaires portant sur les suites collaboratives et les espaces de données mutualisées ont aussi été lancés, ainsi qu'un guichet d'accompagnement au visa *SecNumCloud*.

Origines des financements Plan *Cloud*



UNE AMBITION RÉAFFIRMÉE POUR LE SECTEUR SPATIAL FRANÇAIS



La DGE a été au cœur de l'actualité spatiale européenne et internationale en 2022 : réunion des ministres européens en charge de l'Espace, 73^e congrès astronautique international, conférence ministérielle de l'Agence spatiale européenne (ESA), règlement pour une constellation européenne... Des temps forts qui ont permis d'œuvrer pour la transformation du secteur spatial français.

La France au cœur de l'Europe spatiale

Dès le début de sa présidence du Conseil de l'Union européenne, la France a rappelé la priorité à donner à l'espace. Un besoin plus prégnant encore après l'invasion de l'Ukraine avec une exigence complémentaire de souveraineté et de compétitivité.

La DGE a organisé le 16 février la réunion des ministres européens en charge de l'Espace qui a donné l'élan politique aux négociations du Conseil sur le règlement européen visant à déployer une constellation européenne de connectivité pour les usages gouvernementaux et commerciaux. L'action de la DGE a été déterminante pour aboutir à un texte de compromis, préalable à une adoption finale début 2023.

La DGE a également piloté avec le CNES la préparation de la conférence ministérielle de l'Agence spatiale européenne (ESA – *European Space Agency*) qui a décidé de consacrer 17 Md€ au financement des programmes 2023-2025, dont 3,25 Md€ de contribution française.



© BercyPhoto Hamilton de Oliveira

9 Md€ et trois années pour transformer le secteur spatial français

En finançant la subvention du CNES et la contribution française à l'ESA et à Eumetsat¹, la DGE veille à l'utilisation efficace des crédits de la recherche spatiale². En 2022, les nouvelles orientations de la politique spatiale ont été formalisées avec le CNES, bras armé de l'État en matière spatiale. Le contrat d'objectifs et de performance signé le 6 octobre conduit au renforcement de la politique industrielle, à l'ouverture aux acteurs émergents ainsi qu'à une programmation plus agile.

Après avoir mis en œuvre France Relance (365 M€ pour 91 bénéficiaires), la DGE s'est vue confier le pilotage du

[volet spatial de France 2030](#) avec la DGRI et la DGA³ avec un triple objectif :

- disposer d'un mini-lanceur réutilisable d'ici 2026 ;
- soutenir le développement de services grâce aux constellations ;
- démultiplier l'utilisation des données et applications spatiales par les administrations et les entreprises.

9 dispositifs ont déjà été lancés et 15 projets soutenus. À fin décembre 2022, selon le résultat des instructions en cours, 110 à 220 M€ de crédits seront engagés.

(1) Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques. (2) Programme P193 « Recherche spatiale ». (3) Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) et de Direction générale de l'armement (DGA).



L'action de la DGE pour
une économie au service des
Français et des territoires

LE PLAN DESTINATION FRANCE POUR LA RECONQUÊTE ET LA TRANSFORMATION DU TOURISME



La crise sanitaire a fortement affecté le secteur du tourisme. Afin de soutenir le rebond de ce secteur central de l'économie française¹, un « plan de reconquête et de transformation du tourisme » a été lancé en novembre 2021.

Avec 1,9 Md€ mobilisés jusqu'en 2024, le plan interministériel « Destination France » vise à conforter la place de la France comme première destination touristique mondiale et en faire le *leader* du tourisme durable d'ici à 2030. La DGE en opère le pilotage et le suivi. Elle assure également la responsabilité opérationnelle de certaines des 20 mesures qu'il comporte, réparties dans les 5 axes suivants.

Axe 1 - Conquérir et reconquérir les talents, en rendant attractifs et visibles les métiers, carrières et formations du secteur :

- Organisation d'une campagne nationale de communication autour des métiers du tourisme et d'une semaine des métiers du tourisme, jusqu'à fin 2023 ;
- Constitution d'un réseau d'excellence des écoles du tourisme (6 établissements déjà membres).

Axe 2 - Renforcer la résilience du secteur et soutenir la montée en qualité de l'offre :

- Simplification du cadre réglementaire de l'hôtellerie de plein-air et des résidences de tourisme ;
- Soutien financier de 100 M€ aux acteurs du tourisme d'affaires et de l'événementiel.

Axe 3 - Valoriser et amplifier les atouts touristiques français : développement du tourisme de savoir-faire

(filrière d'avenir du tourisme), via un appel à projets doté de 5 M€ opéré par la DGE.

Axe 4 - Accompagner les transitions durable et numérique du secteur :

- Renforcement du Fonds tourisme durable à hauteur de 70 M€ ;
- Mise en place d'un tableau de bord du tourisme durable ;
- Verdissement des classements des hébergements touristiques ;
- Soutien à la numérisation du secteur avec 10 000 nouveaux diagnostics numériques ouverts aux TPE/PME du secteur en lien avec les chambres consulaires ;
- Déploiement en cours d'un plan global de soutien au développement de *startups* de la *Travel Tech* française sur l'ensemble du territoire, pour leur permettre de passer l'échelle et de conquérir des marchés étrangers.

Axe 5 - Promouvoir la destination France et consolider ses parts de marché :

actions de communication et de promotion de la destination auprès des touristes et investisseurs profitant de l'exposition apportée par des événements d'envergure internationale (coupe du monde de rugby 2023 et JO 2024).

(1) Le secteur du tourisme compte pour 8% du PIB et près de 2 millions d'emplois directs et indirects.

DES MESURES EN FAVEUR DES INDÉPENDANTS ET DES COMMERÇANTS



La DGE a coordonné le plan Indépendants qui a conduit à la loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante ainsi que les Assises du Commerce qui se sont tenues en décembre 2021.

Un environnement simplifié et sécurisé pour les indépendants

La DGE a accompagné l'évolution de l'environnement juridique, social et fiscal des 3 millions d'indépendants, pour le rendre plus simple et plus protecteur :

- **Statut unique de l'entrepreneur individuel** protégeant par défaut son patrimoine personnel (actif pour toutes les créations d'entreprises depuis le 15 mai 2022) ;
- **Protection sociale des indépendants renforcée** : depuis le 1^{er} janvier 2022, le coût de l'assurance volontaire contre le risque des accidents du travail et des maladies professionnelles est abaissé de 30% et les indépendants ont la possibilité de moduler leurs cotisations sociales en temps réel ;
- **Reconversions facilitées** : depuis le 1^{er} janvier 2022, le crédit d'impôt pour la formation des dirigeants des TPE est doublé et depuis le 1^{er} avril 2022, l'accès à l'allocation des travailleurs indépendants est ouvert à ceux qui ont cessé de manière définitive leur activité ;
- **Transmission des entreprises favorisée** : depuis le 1^{er} janvier 2022, la fiscalité est adaptée pour encourager les cessions d'entreprises et de fonds de commerce.
- **Règles relatives aux professions libérales et code de l'artisanat en phase de clarification.**

Des actions mises en œuvre à l'issue des Assises du Commerce

Les Assises du Commerce ont été pour les professionnels l'occasion d'établir un socle de constats partagés sur les mutations de leur secteur. Ils y ont formulé une soixantaine de propositions d'actions destinées à assurer des conditions de concurrence équitables entre les différentes formes de commerce, à accompagner les professionnels dans la transformation de leur modèle et à faciliter la restructuration du tissu commercial dont certaines ont déjà été mises en œuvre en 2022 :

- **réforme de l'indice trimestriel des loyers commerciaux** avec l'objectif d'assurer une plus grande stabilité et éviter des mouvements haussiers de loyers trop significatifs (décret du 14 mars 2022) ;
- **régulation de l'implantation des « dark stores »**, à travers un guide publié dès le mois de mars puis de nouveaux textes élaborés en lien avec la direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages ;
- **expérimentation de la suppression des autorisations d'exploitation commerciale** en cas de stratégie commerciale développée, adoptée dans le cadre de la loi dite « 3DS » du 10 février 2022.

Les autres propositions seront instruites, notamment au sein du Conseil National du Commerce, lancé en décembre 2022.



VERS UNE FILIÈRE LOGISTIQUE PLUS COMPÉTITIVE ET PLUS DURABLE



2022 aura de nouveau mis en avant le caractère central de la filière logistique pour le bon fonctionnement de notre économie. La DGE s'est tenue aux côtés des professionnels pour co-construire avec eux une stratégie durable garante à la fois de leur compétitivité et des conditions de leur transition écologique.



© Kim Redler

Une filière logistique forte

Représentée par France Logistique, dont la vocation est d'interagir efficacement avec les pouvoirs publics, la filière logistique compte plus de 1,8 M d'emplois et représente près de 10% du PIB.

Pour lui permettre d'être au rendez-vous des défis de la planification écologique et énergétique, la DGE a contribué en 2022 à la rédaction d'une **stratégie nationale de la logistique durable** en lien avec la profession. Cette trajectoire sera évaluée au moyen d'indicateurs regroupés au sein d'un observatoire lancé fin 2022 en lien avec le ministère chargé des Transports.

La DGE a agi de façon déterminante sur les 3 enjeux majeurs de la filière logistique : les territoires, le verdissement, et l'innovation.

Trois défis à relever pour la planification logistique

Elle a travaillé afin de garantir un accès vertueux au foncier nécessaire à l'activité de la filière dans les territoires :

- sélection et valorisation de **49 « territoires de logistique »** susceptibles d'accueillir les activités de la filière ;

- lancement des **« conférences régionales de la logistique »**, en lien avec les DREETS, afin de recenser les besoins logistiques régionaux et d'identifier les offres existantes.

Elle a œuvré au « verdissement » et soutenu la décarbonation de l'activité avec le lancement d'un appel à projets doté de 65 M€ via France Relance et destiné à amorcer le développement du transport routier de marchandises (TRM) électrique. Une action stratégique au regard de l'impact du TRM sur le transport de fret intérieur (85%) et les émissions annuelles de gaz à effet de serre (10%) de la France.

Elle a encouragé l'innovation pour accompagner l'émergence des futures solutions améliorant la compétitivité de la filière et son efficacité :

- lancement d'un appel à projets doté de 90 M€ via France Relance et dédié à la décarbonation des chaînes logistiques en facilitant la massification et la mutualisation de ses stocks et flux ;
- structuration de l'écosystème logistique innovant (*startups*, chargeurs, transporteurs et logisticiens) via l'organisation d'un événement « *Supply Tech* » à Bercy ;
- rédaction d'une feuille de route publique/privée de soutien à l'innovation en logistique grâce à des concertations avec les professionnels.

LE RENFORCEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ DU NUMÉRIQUE



Les politiques publiques dans le champ des télécoms et des usages du numérique impactent fortement les Français et leur vie dans les territoires : elles assurent et améliorent la communication entre citoyens, sont essentielles au développement économique (numérisation, e-commerce) et ont un impact significatif en matière d'aménagement et d'inclusion dans le territoire.



© Kim Redler

Des actions structurantes dans le secteur des communications électroniques

La DGE a piloté la finalisation du **plan France Très Haut Débit (THD)** dont l'objectif fixait une connexion THD pour tous à partir de 2023 et la généralisation de la fibre optique d'ici fin 2025. Mi-2022, trois quart des locaux éligibles disposaient bien du THD par le biais d'une technologie filaire.

Le pilotage de la fermeture du réseau cuivre d'ici 2030 a également mobilisé la DGE qui œuvre pour la disponibilité, la qualité et la montée en gamme du service à coûts abordables pour les particuliers et les professionnels.

Le New Deal mobile, conclu en 2018, avait pour objectif d'assurer une couverture mobile de qualité partout en France. Avec 99% de la population couverte par la 4G chez tous les opérateurs et de 90% à 94% du territoire couvert selon l'opérateur, cet objectif est tenu. La DGE conduit avec l'ANCT et l'ARCEP la sélection des prochains sites mobiles à déployer.

La **Stratégie nationale d'accélération sur la 5G et les futures technologies de réseaux** a été lancée en juillet 2021 dans le cadre de France 2030. Son ambition : soutenir un écosystème d'excellence mondiale dans le domaine des télécoms, assurer la maîtrise des briques technologiques nécessaires à la 5G et diffuser les usages 5G innovants grâce à 480 M€ de financements publics en 2021 et 2022.

Des actions concrètes à destination des TPE/PME avec France Num

Le réseau France Num poursuit l'accompagnement des entreprises avec ses partenaires institutionnels et ses 1 300 experts du numérique. Publié en septembre 2022, le baromètre France Num permet d'identifier plusieurs leviers d'amélioration dans la transformation numérique des TPE/PME, pour lesquels de premières actions ont été lancées :

- **Sensibiliser les TPE/PME aux enjeux du numérique** : 2^e saison de l'émission « *Connecte Ta Boite* », publication de 5 tutoriels et nouvelle version du portail www.francenum.gouv.fr ouvert en juin 2022 ;
- **Former les TPE/PME à la transformation numérique** : plus de 10 000 entreprises bénéficiaires d'actions de sensibilisation et de « formations-actions » gratuites au 31 août 2022, et 150 000 bénéficiaires potentiels d'ici 2024 ;
- **Accompagner les TPE/PME dans leur transformation numérique** : 10 000 diagnostics numériques gratuits et plans d'actions associés sont proposés depuis septembre 2022 aux entreprises contribuant à l'attractivité touristique du territoire, dans le cadre du plan Destination France (voir p. 10).



© Kim Redler

LES AIDES AU SECTEUR DU BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS (BTP)



Face à l'augmentation des prix des matériaux, aux difficultés d'approvisionnement des entreprises, aux conséquences de la guerre en Ukraine et à la volonté d'accompagner le secteur dans sa transition écologique, des mesures ont été prises tout au long de l'année 2022 à la demande d'Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pour soutenir le secteur des BTP.



© Kim Redler

Pallier les conséquences de la guerre en Ukraine

Certaines entreprises du secteur des travaux publics sont très affectées par la hausse du prix du gazole non routier. Dès le 16 mars 2022, une aide spécifique « travaux publics » a été annoncée par le gouvernement et mise en œuvre par la DGE. Cette aide s'inscrit dans le cadre du plan de résilience. Elle cible les PME exerçant leur activité principale dans un des secteurs d'activité des travaux publics et a pris la forme d'une subvention égale à 0,125% du chiffre d'affaires de 2021. 4 200 demandes d'entreprises ont été recueillies via le formulaire de dépôt de demandes mis en ligne le 30 mai 2022 et ont donné lieu à 15,68 M€ d'aides.

Élaborer des mesures concrètes pour les professionnels

Lancées en juillet 2022, les Assises du bâtiment et des travaux publics (BTP) ont réuni les représentants du secteur. Plus de 200 d'entre eux ont pu s'exprimer lors de ces échanges structurés en 6 sessions de travail et plus de quinze fédérations représentant la production et la distribution de matériaux, la construction et la maîtrise d'œuvre ont contribué aux débats. Au total, plus d'une centaine de mesures portant sur l'équilibre économique des opérations, la simplification et la transition écologique ont fait l'objet d'échanges.

Les collectivités territoriales ont également été associées à la validation des 13 premières mesures présentées le 22 septembre. Les discussions se poursuivent sur des mesures à expertiser sur un nouveau volet « formation, innovation et numérique ».

La DGE pilote les échanges en lien avec le ministère de la Transition écologique, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice et le ministère du Travail, en vue d'expertiser les mesures susceptibles d'être mises en œuvre.



© BercyPhoto Gezelin Gree



DES CHANTIERS INTERNES INNOVANTS



Servir l'excellence économique française implique innovation et exemplarité. La direction a donc engagé plusieurs actions en 2022, dont le temps II du mode projet, le lancement de la plateforme collaborative « MaDGE », la contractualisation avec le SG ministériel, une démarche écoresponsable ou encore la promotion des talents féminins.

À la pointe de l'innovation publique

Organisation de référence depuis 2019, le « mode projet » a démontré son efficacité en termes d'agilité et de réactivité lors des crises sanitaire, ukrainienne et énergétique. Un bilan a d'ailleurs été engagé en 2022 pour capitaliser sur les bonnes pratiques et identifier des axes de progrès. Plusieurs chantiers de mutualisation interne ont été mis en œuvre à cette occasion :

- création d'une fonction de conseil juridique transverse ;
- animation de la fonction de tutelle des opérateurs.



D'autres actions permettront de gagner en performance et en visibilité : revue régulière du portefeuille de projets ou renforcement de la communication sur les réussites de la direction.

Dès mars 2022, la direction a également été la première à signer, avec le SG ministériel, un **contrat de service** permettant d'expérimenter des modalités d'organisa-

tion innovantes dans plusieurs domaines : prestations graphiques, prestations cadre de vie, recrutement des contractuels, marchés publics.

L'ensemble de ces démarches s'accompagne d'une poursuite de la **numérisation des environnements de travail** : 100% des agents sont équipés en ordinateur portable et plus de $\frac{3}{4}$ en ordiphone ; et une plateforme collaborative (MaDGE) est déployée depuis avril 2022.

Du côté des implantations, l'opération de regroupement de la quasi-totalité des services au sein du grand Bercy s'est achevée avec le déménagement du service de l'industrie à Bercy et l'emménagement du CNum à Chevaleret. Et la rénovation des locaux a permis de rationaliser les implantations et de moderniser les espaces de travail au profit de plus de transversalité et de convivialité.

Au plus près des territoires

La direction a consolidé sa coopération avec ses services déconcentrés. **10 projets prioritaires** ont été identifiés comme nécessitant une composante territoriale spécifique et sont co-construits en partenariat étroit avec les services économiques de l'État en région (SEER). C'est par exemple le cas du « Plan accompagnement des sous-traitants automobiles », porté par les équipes du service de l'industrie en lien avec les référents automobiles des SEER, et qui a permis de mieux cibler le suivi des entreprises stratégiques pour les dispositifs de soutien des équipementiers.

Une démarche écoresponsable engagée

La DGE est pleinement engagée dans une démarche d'écoresponsabilité. Elle ambitionne ainsi de limiter significativement sa consommation de papier grâce à la dématérialisation des chaînes de validation, avec le déploiement d'outils comme le parapheur électronique.

Pour réduire l'impact carbone des déplacements professionnels de ses agents, la direction s'est également fixé comme objectif ambitieux de diminuer de moitié les trajets en avion dès le 2nd semestre 2022.

Le suivi de ces chantiers et le développement d'initiatives innovantes est confié à une équipe-projet inter-services « DG'Ecoresponsable » de 11 ambassadeurs.

Une politique RH renouvelée

La direction poursuit son action pour offrir des **parcours de carrières dynamiques** à ses agents : revue des cadres, généralisation de la rémunération au mérite pour tous les cadres, organisation d'une campagne de mobilité annuelle, renouvellement de la session d'accueil des nouveaux arrivants, plus collaborative.

En matière d'égalité professionnelle, l'ensemble des actions prévues dans le plan directionnel signé en mars 2020 ont été mises en œuvre, comme la formation obligatoire des managers à la lutte contre les biais de genre et le sexisme, le remplacement systématique des congés maternité, ou encore l'extension de l'exigence de primo-nomination de femmes, appliquée

aux emplois de direction au niveau ministériel (40%), à l'ensemble des postes d'encadrement offerts au sein de la direction. Ce plan prévoyait également la mise en place d'un réseau professionnel féminin, DG'Elles, qui a contribué en 2022 à la mise en place d'un mentorat dédié aux femmes et proposé 4 sessions de formation à l'art oratoire aux femmes de la direction.



© Kim Redler

La direction a par ailleurs initié le programme Potenti'Elles. Premier du genre à Bercy, il accompagne 11 talents féminins toute une année et leur donne les outils pour se projeter sur des postes à responsabilités.

Enfin, la direction a conduit un bilan sur les réussites et les axes d'amélioration du plan directionnel 20-22 pour préparer un nouveau plan qui sera mis en œuvre dès 2023.



© Kim Redler

Directeur de la publication : Thomas Courbe - DGE - 61, Boulevard Vincent Auriol, 75013 Paris

Conception, réalisation et illustrations : ©Caracter

Photos de couverture : Caracter, d'après ©Shutterstock - Miha Creative, Gorodenkoff, NicoElNino, ElenVD, Drazen Zigic (x2), Zodar.

DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES

<https://www.entreprises.gouv.fr/>



@DGEntreprises



@DGEntreprises



@DirectionGénéraledesEntreprises



@DGEntreprises



@DGEntreprises



@DGEntreprises